



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 mars 2023

*L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 30 mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Francin à Porte de Savoie en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 55

Nombre de membres votants : 60

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Christophe	RUSPINI (Suppléant)	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON		E. SANDRAZ	X
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Benoit	LAISNEY (Suppléant)	DETRIER	X		
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Gilles	PETIT (Suppléant)	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE		J.F. CLARAZ	X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		S. COMPOIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		

Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J-P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

## **70-2023 AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION PARTIELLE DE COMPETENCE POUR L'ORGANISATION DES SERVICES DE TRANSPORT SCOLAIRE DEPASSANT LE RESSORT TERRITORIAL**

Rapporteur : Franck VILLAND

Il est rappelé que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 la Communauté de communes Cœur de Savoie est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) et qu'elle organise à ce titre les services de transports publics sur son Ressort territorial. Les services de transports transversaux comme la ligne régulière S03 et les services de transport scolaire desservant les lycées relèvent de la compétence de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. C'est dans ce cadre et dans un souci de cohérence qu'une convention de délégation partielle de compétence a été signée le 15 octobre 2021 entre la Région et Cœur de Savoie pour la gestion des services de transport scolaire desservant les lycées.

En septembre 2023, la Région va restructurer la ligne régulière S03 reliant actuellement Chamoux-sur-Gelon à Chambéry via Valgelon-La-Rochette et Pontcharra afin de la rendre plus attractive pour les usagers. Celle-ci reliera alors Valgelon-La-Rochette à Pontcharra plusieurs fois par jour tout en maintenant des services de renfort scolaire.

Pour prendre en charge les lycéens du secteur du Val Gelon se rendant dans les lycées de Chambéry, la Région crée parallèlement deux nouveaux services de transport scolaire pour lesquels elle propose d'en déléguer la gestion à Cœur de Savoie.

C'est pourquoi il est proposé un avenant à la convention de délégation partielle de compétence afin d'actualiser la liste des services délégués présente en annexe 1 de la convention initiale. Ainsi le tableau des services délégués est complété des services suivants :

N°1066 : Chamoux-sur-Gelon – Lycée du Granier (La Ravoire)

N°1067 : Chamoux-sur-Gelon – Lycée Gaspard Monge (Chambéry) & LP du Nivolet (La Ravoire)

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Vu le code de transports et notamment son article L.1231-4,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1111-8 ;

Vu les statuts de Cœur de Savoie qui disposent que la Communauté de communes est compétente en matière d'organisation de la mobilité.

Vu la délibération n°132-20210 du 23 septembre 2021 portant approbation de la convention de délégation partielle de compétence relative à l'organisation des services de transport scolaire des lycéens entre la Région et la Communauté de communes Cœur de Savoie ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de délégation partielle de compétences relative à l'organisation des services de transport scolaire des lycéens entre la Région et la Communauté de communes Cœur de Savoie, tel que décrit ci-dessus ;
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer cet avenant et tous les actes et

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

